

AEFE : la FNEC FP-FO demande la protection de tous les droits des personnels dans la situation de crise sanitaire

La FNEC FP-FO a été reçue le lundi 24 août par le Directeur des Ressources Humaines de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (voir compte rendu intégral) pour porter les revendications des personnels. Les personnels de l'AEFE ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire : certains n'ont pas pu sortir du pays, d'autres ont écourté leurs congés suite à la demande du DRH et de certaines ambassades de tenir compte de la quatorzaine instaurée par le pays d'accueil. Le faible nombre, voire l'absence de vol a aggravé encore la situation.

La FNEC FP-FO a demandé que l'AEFE s'engage à ce que les droits des personnels soient respectés et intervienne si besoin auprès des ambassades.

Elle a donc demandé :

- ▶ le droit aux congés
- ▶ aucune sanction pour les personnels qui n'ont pu se rendre sur leur établissement en raison des mesures prises par le pays d'accueil
- ▶ une aide pour les démarches pour se rendre dans le pays d'accueil (VISA, vols)
- ▶ le remboursement systématique pour les frais engagés pour les tests, fourniture de masques si besoin, mise à disposition par l'établissement du matériel adéquat en cas de mise en place de l'enseignement à distance conformément à ce que prévoit l'article L4121-1 du code du travail.
- ▶ une information au jour le jour de l'évolution de la situation sanitaires et des mesures prises par les autorités et l'établissement scolaire.

Réponse de Bernard Pujol : le droit aux congés n'a jamais remis en cause, cela a été rappelé dans différents courriers. J'ai indiqué dans mes courriers que je conseillais de rester sur le territoire quand le retour était impossible en raison de la fermeture des frontières. Par ailleurs, le droit au congé n'implique pas le droit aux congés en France.

Concernant les vols, il s'agit d'une gestion commune avec les postes diplomatiques, le ministère des affaires étrangères et l'AEFE. Je demandais aux personnels résidents d'être présents 14 jours avant s'il y a une quatorzaine. On ne pénalisera pas ceux qui ont eu des problèmes de transports aériens mais une justification sera demandée. Attention, on ne peut travailler à distance de France, la position de résident implique que l'enseignant soit dans le pays d'accueil. Dans tous les cas, il faut trouver un équilibre entre respect des règles et bienveillance. Les chefs d'établissement recevront une lettre sur ce principe.

Concernant les frais, l'hébergement en quatorzaine est pris en charge par l'AEFE pour le détaché (mais pas pour sa famille) et le test PCR du pays d'accueil aussi.

Pour les expatriés, si un droit aux congés est encore ouvert, cela peut être décalé.

Concernant les frais pour le matériel informatique, c'est en cours d'arbitrage.

La FNEC FP-FO invite les personnels à saisir le syndicat en cas de difficulté. La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dès la pré-rentree et à dresser la liste des revendications et à les faire remonter.

Montreuil le 27 août 2020

Contact : fnecfp@fo-fnecfp.fr